LA FAMILLE THORIAT À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

THORIAT Blaise :

- Le 26 juin 1562, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du tonnelier Jean Vandescadde (ou Vendescade) et du clerc Jean Royer, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part les vignerons auxerrois Jean Thoriat et Bastien Bachelier, tuteurs et curateurs des trois enfants mineurs des déffunts Claude Thoriat et Thoinette Berthier, à savoir Germaine Thoriat, Huguet Thoriat et Blaise Thoriat, et d'autre part Marie Millet, épouse en secondes noces dudit défunt Claude Thoriat, lesquelles parties ont procédé au partage après décès des biens meubles et immeubles laissés en héritage par ledit défunt [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 114].
- Le 25 janvier 1563 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de Claude Vinot et de Pierre Bozot le jeune, domiciliés à Villefargeau, est comparu Sébastien Bachelier, vigneron à Auxerre, tuteur de Blaise Thoriat, âgé de 14 ans, fils mineur de feu Claude Thoriat, lequel comparant a confié son pupille à Jean Thoriat, lui aussi vigneron à Auxerre, à charge pour celui-ci de nourrir, entretenir et héberger le jeune adolescent [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 27].

THORIAT Claude :

- Le 21 décembre 1561, devant un notaire auxerrois, Claude Thoriat a reçu de Germain Aussy, à titre de bail perpétuel, une chambre basse avec cave et cour, le tout situé en la paroisse auxerroise de Saint-Loup, ceci moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 7 livres tournois. Ce bail est signalé dans une transaction conclue entre les héritiers des deux hommes, passée le 2 janvier 1564 *n.s.* devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 7-332, acte n° 3].
- Le 26 juin 1562, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du tonnelier Jean Vandescadde (ou Vendescade) et du clerc Jean Royer, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part les vignerons auxerrois Jean Thoriat et Bastien Bachelier, tuteurs et curateurs des trois enfants mineurs des déffunts Claude Thoriat et Thoinette Berthier, à savoir Germaine Thoriat, Huguet Thoriat et Blaise Thoriat, et d'autre part Marie Millet, épouse en secondes noces dudit défunt Claude Thoriat, lesquelles parties ont procédé au partage après décès des biens meubles et immeubles laissés en héritage par ledit défunt [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 114].
- Le 25 janvier 1563 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de Claude Vinot et de Pierre Bozot le jeune, domiciliés à Villefargeau, est comparu Sébastien Bachelier, vigneron à Auxerre, tuteur de Blaise Thoriat, âgé de 14 ans, fils mineur de feu Claude Thoriat, lequel comparant a confié son pupille à Jean Thoriat, lui aussi vigneron à Auxerre, à charge pour celui-ci de nourrir, entretenir et héberger le jeune adolescent [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 27].
- Le 2 janvier 1564 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de Nicolas Desprez, sont comparus d'une part Pierre Divollé, vigneron à Auxerre, et son épouse Marie (Millet), veuve en premières noces de Claude Thoriat, ainsi que Jean Thoriat, tuteur des enfants mineurs dudit défunt Claude Thoriat (et de feu Thoinette Berthier), et d'auitre part Jean Rochet, lui aussi vigneron en ladite ville d'Auxerre, tuteur des enfants mineurs de feu Germain Aussy, lesquelles parties ont déclaré que le 21 décembre 1561 ledit défunt Claude Thoriat avait reçu dudit défunt Germain Aussy, à titre de bail perpétuel, une chambre basse, avec cave et cour, le tout situé en la paroisse auxerroise de Saint-Loup, tenant d'une part à Simon Sentier, d'autre part à Jean Aussy et par-derrière aux héritiers de feu Jean Bernard, ceci moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 7 livres tournois. Une année de loyer ayant été impayée, les deux parties ont transigé pour clore un procès les opposant, Pierre Divollé et Jean Thoriat renonçant à jamais à la chambre basse en question [AD 89, 3 E 7-332, acte n° 3].

THORIAT Germaine :

- Le 26 juin 1562, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du tonnelier Jean Vandescadde (ou Vendescade) et du clerc Jean Royer, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part les vignerons auxerrois Jean Thoriat et Bastien Bachelier, tuteurs et curateurs des trois enfants mineurs des déffunts Claude Thoriat et Thoinette Berthier, à savoir Germaine Thoriat, Huguet Thoriat et Blaise Thoriat, et d'autre part Marie Millet, épouse en secondes noces dudit défunt Claude Thoriat, lesquelles parties ont procédé au partage après décès des biens meubles et immeubles laissés en héritage par ledit défunt [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 114].

THORIAT Huguet :

- Le 26 juin 1562, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du tonnelier Jean Vandescadde (ou Vendescade) et du clerc Jean Royer, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part les vignerons auxerrois Jean Thoriat et Bastien Bachelier, tuteurs et curateurs des trois enfants mineurs des déffunts Claude Thoriat et Thoinette Berthier, à savoir Germaine Thoriat, Huguet Thoriat et Blaise Thoriat, et d'autre part Marie Millet, épouse en secondes noces dudit défunt Claude Thoriat, lesquelles parties ont procédé au partage après décès des biens meubles et immeubles laissés en héritage par ledit défunt [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 114].

THORIAT Jean :

- Le 15 juillet 1548, devant François Fauchot, notaire à Auxerre, Jean Thoriat, fils du vigneron auxerrois Pierre Thoriat et de feu Roberte, a passé un contrat de mariage avec Jeanne Guingnot, native de Chichée et domiciliée à Auxerre, fille de feu Henri Guingnot et sœur de Jean Guingnot [AD 89, 3 E 1-4].
- Le 26 juin 1562, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du tonnelier Jean Vandescadde (ou Vendescade) et du clerc Jean Royer, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part les vignerons auxerrois Jean Thoriat et Bastien Bachelier, tuteurs et curateurs des trois enfants mineurs des déffunts Claude Thoriat et Thoinette Berthier, à savoir Germaine Thoriat, Huguet Thoriat et Blaise Thoriat, et d'autre part Marie Millet, épouse en secondes noces dudit défunt Claude Thoriat, lesquelles parties ont procédé au partage après décès des biens meubles et immeubles laissés en héritage par ledit défunt [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 114].

- Le 25 janvier 1563 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de Claude Vinot et de Pierre Bozot le jeune, domiciliés à Villefargeau, est comparu Sébastien Bachelier, vigneron à Auxerre, tuteur de Blaise Thoriat, âgé de 14 ans, fils mineur de feu Claude Thoriat, lequel comparant a confié son pupille à Jean Thoriat, lui aussi vigneron à Auxerre, à charge pour celui-ci de nourrir, entretenir et héberger le jeune adolescent [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 27].
- Le 2 janvier 1564 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de Nicolas Desprez, sont comparus d'une part Pierre Divollé, vigneron à Auxerre, et son épouse Marie (Millet), veuve en premières noces de Claude Thoriat, ainsi que Jean Thoriat, tuteur des enfants mineurs dudit défunt Claude Thoriat (et de feu Thoinette Berthier), et d'auitre part Jean Rochet, lui aussi vigneron en ladite ville d'Auxerre, tuteur des enfants mineurs de feu Germain Aussy, lesquelles parties ont déclaré que le 21 décembre 1561 ledit défunt Claude Thoriat avait reçu dudit défunt Germain Aussy, à titre de bail perpétuel, une chambre basse, avec cave et cour, le tout situé en la paroisse auxerroise de Saint-Loup, tenant d'une part à Simon Sentier, d'autre part à Jean Aussy et par-derrière aux héritiers de feu Jean Bernard, ceci moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 7 livres tournois. Une année de loyer ayant été impayée, les deux parties ont transigé pour clore un procès les opposant, Pierre Divollé et Jean Thoriat renonçant à jamais à la chambre basse en question [AD 89, 3 E 7-332, acte n° 3].

THORIAT Pierre :
- Le 15 juillet 1548, devant François Fauchot, notaire à Auxerre, Jean Thoriat, fils du vigneron auxerrois Pierre Thoriat et de feu Roberte, a passé un contrat de mariage avec Jeanne Guingnot, native de Chichée et domiciliée à Auxerre, fille de feu Henri Guingnot et sœur de Jean Guingnot [AD 89, 3 E 1-4].